



Un acte d'engagement de Responsabilité Sociétale pour une Entreprise durable.

1. Santé, hygiène et de sécurité

Tout collaborateur travaillant pour By No doit avoir un environnement de travail sain, sûr et sans risque. Il se doit de respecter les règles de la société sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail. Il prendra toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un environnement de travail sûr et sain. Il s'assurera que ses actes n'entraînent aucun risque, pour lui-même ou ses collègues. Il sait ce qu'il faut faire en cas d'urgence sur le lieu de travail et signalera à la hiérarchie tout comportement, installation ou situation de nature à compromettre la sécurité de notre environnement de travail, ainsi que tout accident, même mineur.

2. Ressources :

Les ressources de By No, permettent aux collaborateurs d'accomplir leur mission et de réaliser les objectifs commerciaux. Le mauvais usage ou le gaspillage de ces ressources, peuvent nuire à nos performances opérationnelles et financières. Chaque collaborateur évitera toute utilisation personnelle des ressources de la société. L'usage personnel des outils de communication tels que le téléphone, le courrier électronique et l'Internet est toléré dès lors qu'il est limité et qu'il n'entraîne pas de coûts démesurés. S'attacher à préserver les ressources de By No, éviter qu'elles soient endommagées, mal utilisées ou gaspillées font partie de notre démarche écoresponsable.

3. Diversité :

Nous croyons en la valeur de la différence et considérons qu'elle constitue un atout important pour La société By No. Les origines diverses de nos collaborateurs sont une richesse pour l'entreprise car stimulent la créativité et l'échange. Chaque collaborateur se doit de veiller à ne pratiquer aucune discrimination, en particulier basée sur : le sexe, l'âge, les origines raciales, les convictions religieuses, les opinions politiques et philosophiques, le handicap, La situation familiale, les préférences sexuelles, l'activité syndicale, sociale ou culturelle. Ces dispositions s'appliquent non seulement au moment de l'embauche mais également aux décisions concernant la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail en général, dont les critères déterminants sont l'expérience et les compétences. Chaque collaborateur soutiendra et promouvra l'engagement de By No en matière de diversité.

4. Respect de la vie privée :

Chaque collaborateur a droit au respect de sa vie privée. By No s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles concernant ses collaborateurs (leurs données personnelles, photos, coordonnées...). By No ne collecte et ne conserve que les seules données nécessaires à ses activités. Elles ne seront jamais communiquées à une personne extérieure à la société, sauf en cas d'obligation légale ou si le collaborateur en a donné son autorisation. By No s'assurera que ces informations sont conservées en toute sécurité. Chaque collaborateur s'abstiendra d'accéder aux données personnelles de ses collègues ou de les stocker, sauf à disposer des autorisations nécessaires et d'en avoir impérativement besoin pour les activités de la Société. Chacun s'attachera à garantir le droit de ses collègues au respect de leur vie privée.

— 5. Harcèlement moral et sexuel :

Chacun individu a le droit au respect et à la dignité humaine. Chez By No, ce principe est fondamental dans notre conception du travail. Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce droit, et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel, n'est pas tolérable. Chez By No, nous privilégions l'échange et la confrontation entre les faits et les idées, et jamais entre les personnes. Chaque collaborateur doit s'abstenir de tout harcèlement moral ou sexuel et devra soutenir et promouvoir cet engagement en faveur d'un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement.

— 6. Fiabilité des informations :

Nous avons tous l'obligation de nous assurer que l'ensemble des informations figurant dans les documents de suivi de nos activités, dans les documents financiers, soit exact. C'est primordial à la conduite efficace, licite et transparente de nos activités. Nous nous engageons à nos clients, à nos partenaires, aux autorités compétentes, des informations transparentes, conformes et fiables. Chacun contribuera à l'exactitude des informations figurant dans les documents professionnels, à la conservation sécurisée de ces documents selon les consignes d'archivage.

— 7. Confidentialité :

La divulgation non autorisée d'informations confidentielles peut porter préjudice non seulement à By No mais également à ses clients. Nous devons tous nous assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle. Chacun des collaborateurs qui aurait accès à des informations confidentielles relatives à nos partenaires et à nos clients ont également l'obligation de les protéger contre toute divulgation. Dans l'intérêt de By No, nous devons nous efforcer à conserver en sécurité, l'ensemble des données relatives aux clients et fournisseurs. Nous devons également éviter de discuter ou de travailler sur des informations confidentielles dans des lieux publics où la sécurité n'est pas contrôlable. Afin de respecter nos concurrents, nous nous engageons également à ne pas divulguer d'informations relatives à un précédent employeur. En cas de départ de By No, il vous sera demandé de restituer l'ensemble des informations confidentielles qui seraient en votre possession.

— 8. Représentation de la société :

La réputation et l'image de la société By No, dépendent du comportement de chacun de ses collaborateurs. Chacun doit agir en gardant à l'esprit les intérêts de la société et en reflétant les valeurs de By No dans son comportement professionnel. Chaque collaborateur s'abstiendra de parler ou d'écrire au nom de By No sauf autorisation préalable et veillera à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre ses intérêts personnels et ceux de la société.

— 9. Cadeaux et invitations :

L'offre et la réception de cadeaux ou d'invitations ne peut s'effectuer que selon des règles précises et en toute transparence. Chaque collaborateur s'engage à informer sa hiérarchie, à refuser les cadeaux et les invitations à moins qu'ils ne soient d'une valeur symbolique, à refuser de donner ou de recevoir des cadeaux en espèces. Nous veillerons à ce que les cadeaux et invitations que nous pourrions offrir à nos clients soient appropriés et conformes aux valeurs de By No.

10. Corruption :

La corruption n'est pas tolérable ni tolérée et en aucun cas compatible avec les valeurs de By No. Les pots-de-vin étant aussi une forme de corruption, sont illégaux dans la plupart des pays particulièrement lorsque des fonctionnaires sont impliqués. De nombreux pays interdisent également les « paiements de facilitation », des versements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives telles que les demandes de permis ou les passages en douane. Il s'agit également d'une forme de corruption.

Chaque collaborateur s'interdit de proposer ou de promettre directement ou par le biais d'un tiers, des paiements en espèces ou des services (incluant les cadeaux et les invitations) à des fonctionnaires, des agents de l'état, des clients, à même de les influencer.

By No s'attache ainsi à sélectionner avec le plus grand soin ses sous-traitants, ses agents et ses partenaires commerciaux.

11. Conflits d'Intérêts :

Chaque collaborateur se doit d'éviter toutes situations où ses intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de By No et ce afin d'éviter de nuire à leur réputation et à celle de leur société. Il se doit de s'abstenir d'occuper une fonction ou un poste et/ou d'avoir un intérêt financier au sein d'une société concurrente, chez un client, chez un fournisseur ou tout partenaire commercial de la société By No.

12. Environnement :

Au cœur du positionnement stratégique de By No, le respect de l'environnement conduit notre réflexion afin de minimiser l'impact environnemental.

Le constat de l'effet direct sur l'environnement de nos activités, nécessaires à la conception, la fabrication, au transport et à l'importation de nos produits nous a conduit à revoir l'ensemble de notre approche. Nous souhaitons aujourd'hui proposer des solutions pour réduire cet impact, comme l'écoconception, la proposition de matières recyclées et/ou recyclables, de matières biologiques, le développement d'emballages biodégradables mais également réfléchir au sourcing à proximité de nos clients voire à la relocalisation de certaines productions. Nous vous proposerons systématiquement des modes de transport à faible empreinte carbone, afin de limiter les transports aériens qui sont à la fois coûteux et polluants.

Notre objectif étant de réaliser 30% des fabrications avec des composants verts et des constructions éco conçues à horizon 2022.

En matière d'environnement, nous savons également que l'addition de gestes individuels et quotidiens est l'assurance d'obtenir un impact effectif et durable. Nous déclinerons alors cette approche bien évidemment au sein de By No. L'économie d'énergie, de l'eau, la réduction des déplacements, l'utilisation de moyens de transports verts (notamment pour nos collaborateurs en région parisienne), le tri sélectif de nos déchets pour un recyclable effectif sont autant de gestes que nous nous engageons à effectuer au niveau de l'entreprise.

Chaque collaborateur contribuera ainsi aux initiatives environnementales de By No, à la fois de manière quotidienne mais également dans le cadre du « By No - RSE Challenge », un projet concret environnemental et/ou sociétal qui sera sélectionné chaque année par l'ensemble des collaborateurs.

Nous avons pour objectif de communiquer ouvertement sur nos réalisations en ce domaine comme sur nos défis à la fois sur notre site mais également au travers des réseaux sociaux auprès de nos clients et de nos partenaires.

— 13. Sélection des partenaires :

Dans le cadre de son redéploiement stratégique, By No souhaite développer des relations de partenariat avec des fournisseurs qui s'inscrivent dans la durée et participent à la croissance de la société. Nous nous engageons à mettre en place des critères de sélection qui nous permettent de travailler avec des partenaires qui conduisent leurs activités de manière responsable. Nous nous engageons à favoriser la sélection de nos partenaires sur la base d'appels d'offres ouverts et concurrentiels de manière transparente et équitable. Nous nous engageons à expliciter les conditions générales d'achat de By No, afin que nos attentes en termes d'éthique soient bien comprises et respectées par l'ensemble de nos partenaires commerciaux. Nous nous engageons à ne pas exiger de nos partenaires des concessions de leur part qui soient déraisonnables et dans la mesure où ils ont satisfait à leurs obligations, de les payer aux échéances et conditions prévues dans le contrat de commande. Nous nous engageons à respecter l'ensemble des informations confidentielles de nos partenaires. Nous nous efforcerons de développer des relations basées sur la confiance, l'équité, la loyauté et l'impartialité afin de respecter l'intégrité et l'indépendance de nos partenaires.

— 14. Qualité et conformité :

La qualité et la sécurité de nos produits sont au cœur de nos préoccupations auprès de nos clients ainsi que de leurs consommateurs qui sont les destinataires des produits que nous réalisons. Elles sont toutes les deux garantes de notre engagement.

Nous nous engageons à fabriquer et importer des produits qui ont prouvé leur efficacité et leur conformité, garanties par des tests rigoureux par des organismes agréés.

Chaque Collaborateur de By No, doit poursuivre le respect du cahier des charges du produit, de son design à sa livraison.

Nous nous engageons ainsi :

- *A respecter l'ensemble des lois et des réglementations en matière de développement, de fabrication, d'emballage et d'étiquetage des produits.*
- *A nous assurer que les normes réglementaires de contrôle de l'hygiène et de la qualité soient mises en œuvre à chaque étape du processus de production.*
- *A gérer toutes les réclamations des clients ou consommateurs dans les meilleurs délais.*
- *A réaliser régulièrement des audits des unités de production par des sociétés indépendantes et habilitées.*
- *A réaliser des inspections et des contrôles qualité des productions par des sociétés indépendantes agréées.*

— 15. Concurrence :

By No respecte l'ensemble des partenaires de son écosystème professionnel, y compris ses concurrents. Son devoir est d'être exemplaire en ce domaine.

By No souhaite travailler dans une industrie où les pratiques commerciales ont une bonne réputation, permettant de renforcer la confiance de ses clients, évitant ainsi le partage d'informations liée à la tarification, les prix ou les approches stratégiques pouvant laisser penser à des accords anticoncurrentiels. By No s'attache également à s'abstenir de dénigrer ses concurrents.

16. Fiscalité :

By No agit comme une entreprise citoyenne partout où elle opère. Pour ce faire, elle respecte scrupuleusement la législation fiscale et de s'acquitter de l'ensemble de ses obligations fiscales : taxes et impôts locaux et nationaux requis. By No s'astreint à tenir des livres et documents comptables complets et fidèles.

*« Il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire,
il faut ensuite l'énergie de le faire. »*
Georges Clemenceau



Siège social : 91 boulevard Saint Denis - 92 400 Courbevoie
Tel : (33) 4 72 77 72 77 - Fax : (33) 4 78 38 38 75
www.byno.fr
Contact : Nora Safollahi
nora.safollahi@bynno.fr
MP : 06 42 10 50 32